



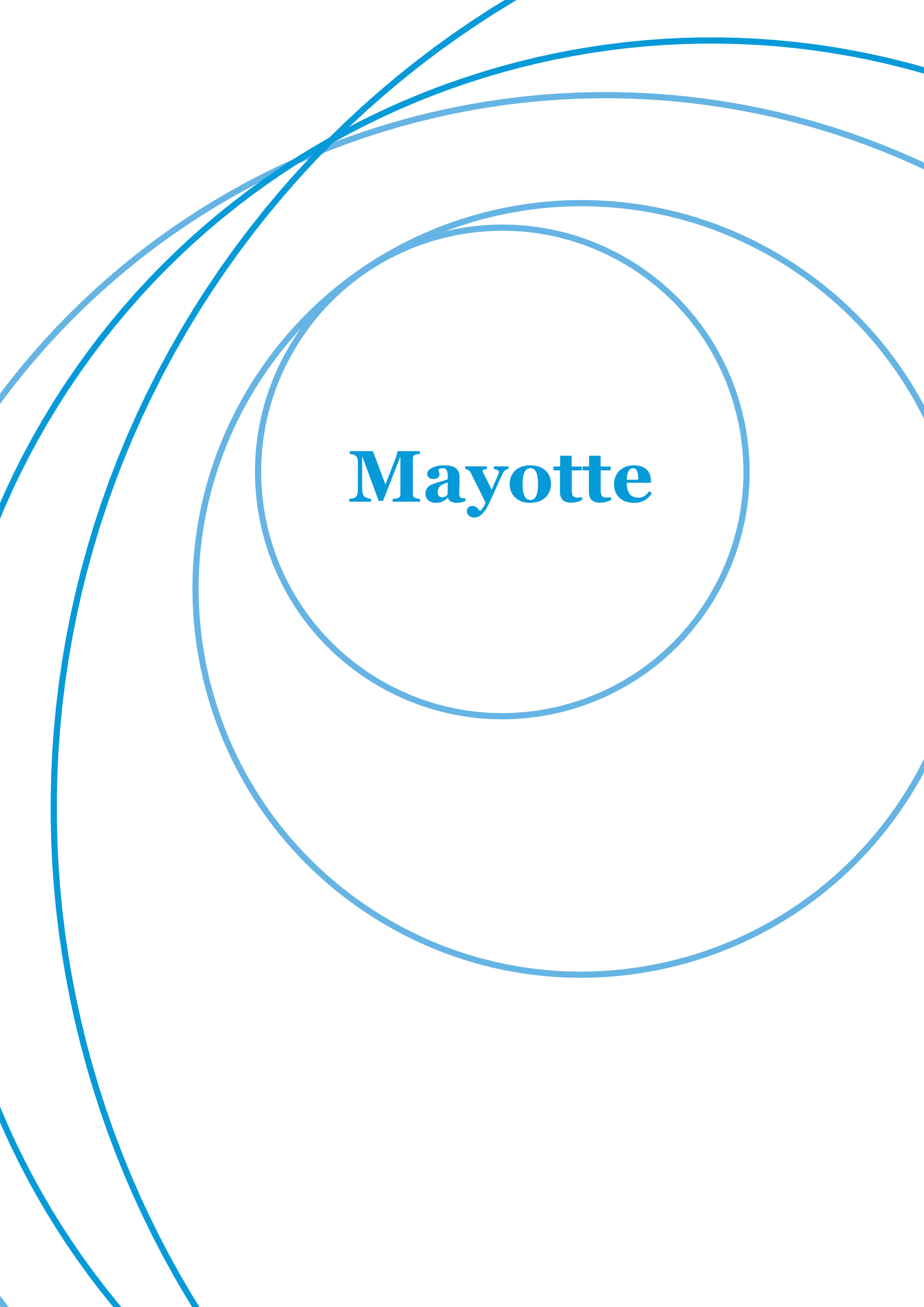
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



STRATÉGIE
2022-2026

Mayotte

The image features a minimalist design on a white background. It consists of several concentric circles and overlapping curved lines in two shades of blue. The innermost circle is a medium blue, while the outer lines and a larger circle are a slightly darker shade. The word "Mayotte" is centered within the innermost circle.

Mayotte

TABLE DES MATIÈRES

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	4
1.1. Synthèse des enjeux de développement durable	5
1.1.1. Vectrice de lien social, l'insertion des jeunes est un enjeu prioritaire en réponse à la pression démographique	5
1.1.2. Si la situation économique des femmes s'est améliorée récemment, des inégalités subsistent sur le territoire, que l'État tente de réduire	6
1.1.3. Soutenu par la sphère publique, le développement économique mahorais dépend à long terme de la structuration des acteurs économiques privés	6
1.1.4. L'aménagement durable et équilibré de Mayotte constitue un défi pour ce territoire en mutation notamment pour contribuer à la réduction de l'inégalité d'accès au logement et aux services essentiels	6
1.1.5. Doté d'atouts exceptionnels, le patrimoine naturel mahorais demeure vulnérable aux activités humaines et au changement climatique	7
1.2. Des acteurs fortement mobilisés sur le territoire	8
1.2.1. L'État, acteur essentiel au développement du territoire	8
1.2.2. Les collectivités mahoraises en voie d'autonomisation	8
1.2.3. Le rôle prépondérant des établissements publics à Mayotte	9
1.2.4. L'appui à la structuration des acteurs privés, des aides institutionnelles aux banques commerciales	9
1.2.5. Une société civile extrêmement dynamique mais fragmentée	9
1.2.6. Un soutien accentué par la mise en place des fonds européens	9
1.2.7. Un dialogue renforcé avec les acteurs institutionnels de la région	10
2. PRIORITÉS DU GROUPE AFD À MAYOTTE	11
2.1. Politique de soutien de l'État à Mayotte	12
2.2. Actions prioritaires et principes d'intervention pour l'AFD à Mayotte	13
2.2.1. Améliorer l'accès des habitants de Mayotte aux services essentiels	14
2.2.2. Favoriser le développement des compétences, de l'école primaire jusqu'au renforcement des capacités des professionnels	15
2.2.3. Préserver la biodiversité, valoriser les ressources naturelles et promouvoir un développement économique responsable	16
2.2.4. Favoriser l'insertion de Mayotte dans son environnement régional	17
2.2.5. Partenariats stratégiques prioritaires, existants et à développer	17
2.2.6. Production de connaissances	18
3. PERSPECTIVES FINANCIÈRES ET MODALITÉS D'INTERVENTION	19
4. ANNEXES	21
Annexe 1 : Bilan du CIP 2017-2021	22
Annexe 2 : Objectifs détaillés de la stratégie 2022-2026	25
Annexe 3 : Données relatives à la situation des femmes et aux inégalités hommes/femmes	28



1.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Située dans la partie orientale de l'archipel des Comores, entre Madagascar et le Mozambique, Mayotte est un ensemble constitué principalement de deux îles, Grande-Terre et Petite-Terre, dont la superficie totale, de seulement 375 km², en fait le plus petit département français (hors petite couronne parisienne). Délimité par un récif corallien de près de 160 km de long, le lagon de Mayotte est en revanche l'un des plus grands au monde et renferme une biodiversité exceptionnelle, à l'instar de l'île elle-même qui abrite de nombreuses espèces endémiques et/ou menacées.

La population de Mayotte s'élève à 299 350 personnes, selon l'estimation de l'INSEE à début 2022. Un habitant sur deux est de nationalité étrangère (les nationalités les plus représentées sont les Comoriens et les Malgaches). Mayotte est le département le plus jeune de France : un Mahorais sur deux a moins de 17 ans. C'est aussi celui où la fécondité est la plus élevée : 4,2 enfants par femme en 2020 (INSEE). Le solde naturel¹ s'établit à plus de 8 000 par an, tandis que l'installation de personnes de nationalité étrangère s'élève à environ 1 000 par an, exerçant une croissance démographique de 3,8 % sur la période 2012-2018 (le taux le plus élevé de France, devant la Guyane).

Française depuis 1841, ayant choisi de le rester lors du référendum de 1974 (dont l'interprétation des résultats, île par île, est aujourd'hui encore contestée par l'État comorien), Mayotte est depuis 2011 le 101^e département français, régi par l'article 73 de la Constitution. Elle est dotée d'un Conseil départemental, de 17 communes et, depuis leur création entre 2014 et 2016, de cinq établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Avec un produit intérieur brut (PIB) de seulement 2,7 milliards d'euros en 2019 (INSEE), Mayotte enregistre une production économique encore très réduite. Le PIB par habitant n'est que de 9 710 euros, soit près de quatre fois moins que la moyenne nationale, faisant de Mayotte le département le plus pauvre de France. En outre, la crise liée au Covid-19 a eu des effets sanitaires, économiques et sociaux importants sur l'île, avec le risque de creuser encore les déséquilibres structurels que seules des politiques publiques ambitieuses permettront de résorber en inscrivant Mayotte dans une trajectoire de développement inclusif et durable.

1.1. SYNTHÈSE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.1.1. Vectrice de lien social, l'insertion des jeunes est un enjeu prioritaire en réponse à la pression démographique²

À l'origine de nombreux défis, la pression démographique qui s'exerce sur l'île induit un enjeu socio-économique majeur, celui de l'insertion des jeunes. L'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle sont à ce titre des prérequis incontournables au développement de Mayotte. Or, le système éducatif peine encore à répondre à la croissance exponentielle de la population scolaire. En 2020, 102 774 élèves étaient inscrits dans les premier et second degrés, soit 20 % de plus qu'en 2014. Le manque substantiel de ressources, tant en termes d'enseignants que d'établissements scolaires, impose bien souvent un système de rotation des classes par demi-journée (37,2 % des classes du premier degré en 2020) qui compromet le niveau d'encadrement et l'acquisition des fondamentaux (71,1 % des jeunes Mahorais qui participent à la Journée Défense et Citoyenneté présentent des difficultés de

lecture, contre 9,5 % en moyenne nationale)³. Une part significative des jeunes font face à la déscolarisation et au chômage. En 2018, environ 25 000 personnes entre 15 et 29 ans n'étaient en situation ni d'emploi ni de formation, soit quatre jeunes sur dix (trois fois plus que dans l'hexagone)⁴. L'absence de perspectives conduit nombre d'entre eux à migrer vers la métropole ou La Réunion pour poursuivre leurs études ou trouver un emploi. Elle provoque également la désocialisation d'une partie de la jeunesse et affecte sensiblement le climat social sur le territoire.

Pleinement conscients de ces difficultés, l'État et l'ensemble des acteurs locaux font de l'amélioration de l'environnement scolaire et pédagogique une priorité. En 2018, la Préfecture a notamment initié un vaste plan de constructions scolaires pour plus d'un demi-milliard d'euros. Certains résultats sont d'ailleurs très encourageants : les jeunes Mahorais sont bien plus diplômés que leurs aînés (72 % des 25-34 ans contre 57 % des 35-44 ans). Néanmoins, les jeunes d'origine étrangère sont plus touchés par le phé-

¹ Le solde naturel correspond à la différence entre les naissances et les décès.

² Hors indication contraire, données chiffrées extraites du rapport « L'éducation en chiffres, Mayotte 2020-2021 » de l'Académie de Mayotte.

³ Source : DEEP, Note d'Information n° 21.27, datée de juin 2021.

⁴ Source : INSEE Analyses, « L'insertion sur le marché du travail à Mayotte », Septembre 2019.

nomène de déscolarisation, seuls 19 % des 25-34 ans étant diplômés. Véritable atout pour Mayotte, la jeunesse doit ainsi être mieux accompagnée puisqu'elle participe à la cohésion sociale et culturelle de l'île, à l'émergence d'initiatives économiques innovantes ainsi qu'à la construction d'une identité singulière articulant culture mahoraise et appartenance française.

1.1.2. Si la situation économique des femmes s'est améliorée récemment, des inégalités subsistent sur le territoire, que l'État tente de réduire

La situation des femmes à Mayotte se caractérise par des améliorations socioéconomiques récentes : les jeunes générations de filles sont davantage diplômées que les garçons et la hausse de l'emploi leur bénéficie majoritairement. Malgré ces améliorations, elles subissent de fortes inégalités par rapport aux hommes, mais également par rapport aux femmes métropolitaines, tant au niveau de l'emploi (30 % des femmes de Mayotte sont au chômage contre 23 % des hommes ; elles occupent plus souvent des postes à temps partiel et ont davantage de contrats courts que les Mahorais et les métropolitaines) que de la santé (elles ont une espérance de vie inférieure à la moyenne nationale en raison d'un risque de mortalité cinq fois plus élevé). Enfin, les femmes d'origine étrangère vivant sur le territoire de Mayotte cumulent les difficultés socio-économiques : elles sont plus susceptibles que les hommes de ne pas parler français et sont, pour la moitié d'entre elles, à la tête de familles monoparentales et sans emploi.

Des données plus détaillées relatives à la situation des femmes et aux inégalités femmes/hommes sur le territoire sont rassemblées en annexe 3.

1.1.3. Soutenu par la sphère publique, le développement économique mahorais dépend à long terme de la structuration des acteurs économiques privés

En 2019, la croissance du PIB est principalement portée par l'investissement public et la consommation des administrations publiques. Cette dernière s'élève à 1,655 Md€ et pèse pour 62 % dans le PIB, soit nettement plus qu'au niveau national (23 %)⁵. La faible structuration du tissu économique privé en est la principale explication. La création de richesses par les entreprises mahoraises est en effet très faible. En 2020, les 10 260 entreprises enregistrées à Mayotte n'ont produit que 27 M€, soit 2 600 € par entreprise en moyenne. La création d'emplois s'établit également très

en-deçà de ce qui est observé dans les autres DROM (1,50 emploi créé par entreprise mahoraise). Cette disparité s'explique notamment par une part conséquente d'entreprises informelles (deux tiers des entreprises en 2015 selon l'INSEE) et une présence massive de microentreprises. Par ailleurs, les entreprises doivent composer avec des handicaps structurels (faible niveau de qualification et/ou de spécialisation des entrepreneurs, marché domestique limité, coûts de production et d'importation élevés, etc.) qui nuisent à leur compétitivité, à leur structuration ainsi qu'à leur capacité à innover. Ces freins, couplés à une population en âge de travailler qui ne cesse d'augmenter, induisent une situation économique difficile : seuls 32 % des 15-64 ans étaient en emploi en 2021, soit 3 points de moins qu'en 2019⁶.

Certains secteurs d'activité présentent toutefois un fort potentiel d'avenir. À titre d'exemple, la structuration des domaines de la pêche, de l'agriculture et de l'aquaculture commence progressivement à s'amorcer. Bien que la part d'informel demeure prépondérante et caractérisée par des cultures familiales à petite échelle, on observe la création de coopératives et de filières dans certains secteurs (aviculture, café-cacao, lait, etc.). Le numérique est aussi un outil essentiel dans le développement du tissu économique mahorais. Des programmes de formation et d'accompagnement ont été mis en place par le rectorat et les communes à la suite des Assises du numérique, discussions co-organisées par l'AFD et le rectorat avec le soutien de la CCI. Le territoire a par ailleurs obtenu la labellisation « French Tech » et profite du développement de nouvelles infrastructures (datacenter, projet de Technopole, développement de la fibre, etc.) financées en partie par l'AFD.

1.1.4. L'aménagement durable et équilibré de Mayotte constitue un défi pour ce territoire en mutation, notamment pour contribuer à la réduction de l'inégalité d'accès au logement et aux services essentiels⁷

En dépit du net accroissement du niveau de vie de la population depuis la départementalisation, 77 % des habitants vivaient encore sous le seuil de pauvreté national en 2017 (1010 euros mensuels) contre 15 % en Hexagone. Certains vivent dans des conditions très précaires en matière de logement (40 % sont fabriqués en tôle), de ressources en eau (un tiers des logements ne disposent pas d'eau courante) ou d'accès aux soins (très faible densité médicale). En outre, même les personnes ayant accès à l'eau font face à des coupures d'eau récurrentes en raison de déficits de stockage et surtout de production d'eau potable. La pression démographique exacerbe ces difficultés (la population a doublé en 20 ans). L'exiguïté du territoire est renforcée par une topographie accidentée et des problématiques

⁵ Source : INSEE Flash Mayotte n° 128, « Retour d'une forte croissance du PIB en 2019 », novembre 2021.

⁶ Source : INSEE Analyses, « L'insertion sur le marché du travail à Mayotte », Septembre 2019.

⁷ Données chiffrées extraites de la conférence en ligne du 4/11/ 2021 de l'INSEE, « Panorama de Mayotte, synthèse économique et sociale ».

juridiques liées à la maîtrise du foncier ; Mayotte est le département le plus dense de France avec 690 habitants par km². En effet, un grand nombre de propriétés sont historiquement régies par le droit coutumier local et sont soumises à des phénomènes d'indivision ou d'attente de titres de propriété. La disponibilité limitée du foncier entrave ainsi les initiatives de construction de logements et d'infrastructures de base, qui n'est à ce jour pas au niveau des besoins croissants de la population. Les personnes étrangères disposant d'un titre de séjour d'un an ou en situation irrégulière sont les premières touchées par ces difficultés.

Les disparités économiques et sociales sont fortes sur le territoire, avec une polarisation de l'activité sur l'agglomération de Mamoudzou. Celle-ci concentre plus de la moitié des emplois sur l'île, contraignant nombre de Mahorais à passer plusieurs heures par jour dans les embouteillages pour accéder à leur lieu de travail, ou à quitter les zones rurales (solde migratoire négatif pour la majorité des communes de l'Ouest). Les enjeux liés à la mobilité (développement de l'offre de transports publics, renforcement du réseau routier) ou à l'énergie (généralisation de l'accès à l'électricité dans les quartiers informels⁸, amélioration de l'efficacité énergétique) doivent en outre être considérés dans toute action visant la réduction des inégalités territoriales.

1.1.5. Doté d'atouts exceptionnels, le patrimoine naturel mahorais demeure vulnérable aux activités humaines et au changement climatique⁹

Délimité par un récif corallien de près de 160 km de long, le lagon de Mayotte renferme un patrimoine marin unique au monde : 250 espèces de coraux y sont répertoriées ainsi que 2 300 espèces marines, dont 760 espèces de poissons, une vingtaine de mammifères marins et 2 espèces de tortues marines. Les autres milieux naturels tropicaux que composent la mangrove, la forêt, les zones humides et les plages abritent plus de 1 000 espèces végétales, 140 espèces d'oiseaux et de nombreuses espèces endémiques. Ces écosystèmes naturels sont néanmoins extrêmement vulnérables et leur préservation représente un défi majeur qu'il convient de concilier avec les enjeux de développement de l'archipel. Les facteurs de dégradation de l'environnement sont nombreux à Mayotte : l'artificialisation des sols et les conséquences qui en résultent en termes de pollution du lagon, les pollutions de l'air, du sol et de l'eau (notamment liées à la gestion des déchets et au faible taux d'assainissement des eaux usées), la surexploitation des ressources, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et le changement climatique conduisent à accroître la vulnérabilité du territoire aux risques naturels. Un grand nombre d'associations (Les Naturalistes, Mayotte Nature

Environnement et d'autres structures locales) et d'établissements publics (Parc Marin, Office Français de la Biodiversité, Conservatoire du littoral) œuvrent quotidiennement en faveur de la protection du patrimoine naturel de l'île. Ils se consacrent notamment à des travaux de recherche et à des actions de sensibilisation auprès des populations, faisant de Mayotte un territoire d'expérimentation dans ce domaine.

Les principales vulnérabilités sectorielles au changement climatique sont les suivantes :

- La production agricole à Mayotte dépend de nombreuses petites exploitations et est concentrée autour de deux cultures principales en termes de surface agricole utilisée (SAU) : la banane verte et le manioc. Les rendements agricoles déjà pénalisés par un sol mahorais peu riche en matières organiques et appauvris par l'intensification de l'agriculture devraient être encore plus vulnérables du fait des effets du changement climatique, augmentant encore la dépendance alimentaire déjà existante (recours massif aux importations).
- Le territoire est déjà touché par un déficit chronique en eau douce qui semble accentué ces dernières années par des sécheresses inhabituelles liées au changement climatique. La pression démographique exercera une contrainte importante sur le secteur.
- Selon son ampleur, l'augmentation des températures provoque une migration altitudinale des communautés végétales, avec une disparition potentielle des habitats des plus hauts sommets. Ainsi, 43 % des espèces indigènes pourraient être menacées (espèces classées par l'UICN comme vulnérables, en danger ou en danger critique d'extinction).

L'augmentation attendue du nombre de jours qualifiés de canicule aura des effets néfastes sur la santé humaine et animale, sur la biodiversité et les écosystèmes, ainsi que sur la sécurité alimentaire, effets auxquels sont plus fortement exposées les catégories les plus vulnérables de la population.

Dans son milieu marin, Mayotte possède un complexe récifo-lagonaire d'une superficie de 1 500 km², l'un des plus grands lagons fermés du monde. Sous l'effet du changement climatique, il est estimé que les coraux de l'océan Indien disparaîtront totalement d'ici 20 à 50 ans à la suite d'épisodes de blanchissement de plus en plus fréquents. Espaces de reproduction et de vie pour la faune marine, ce patrimoine constitue également un atout économique, pour le tourisme notamment. Celui-ci demeure néanmoins quasi confidentiel (65 000 touristes en 2019 contre 533 622 à La Réunion) en raison de freins structurels tels que le déficit

⁸ L'accès à l'électricité est ainsi quasi généralisé depuis 2007 dans les logements en dur.

⁹ Données chiffrées extraites du « Rapport annuel économique Mayotte 2020 » de l'IEDOM.

d'infrastructures, l'insuffisance quantitative et qualitative des structures d'hébergement, le coût élevé du transport aérien ou l'insécurité.

- Le changement climatique exacerbe l'exposition des infrastructures de transport à des événements climatiques extrêmes (cyclones, glissements de terrain). En particulier, les infrastructures portuaires revêtent une importance toute particulière à Mayotte puisque l'essentiel des marchandises entrent sur le territoire par voie maritime. De même, l'aéroport, en zone côtière sur Petite Terre, partie émergée de la barrière récifale, est le principal

lien avec la métropole et les territoires de la région pour les personnes. L'endommagement de ces infrastructures pourrait paralyser l'économie du territoire. Le réseau de distribution électrique haute et basse tension est également relativement exposé au risque cyclonique (notamment aux chutes d'arbres et mouvements de terrain associés).

- Enfin, le changement climatique amplifie le développement des maladies vectorielles transmises par les moustiques, en favorisant l'installation de nouveaux vecteurs et/ou leur prolifération.

1.2. DES ACTEURS FORTEMENT MOBILISÉS SUR LE TERRITOIRE

1.2.1. L'État, acteur essentiel au développement du territoire

L'État dispose de prérogatives élargies à Mayotte en raison de l'intégration progressive du département au droit commun de la décentralisation. En 2019, les dépenses budgétaires de l'État en faveur de l'île étaient évaluées à 1 310 M€, soit une croissance de 47 % par rapport à 2014 (889 M€). Elles n'en demeurent pas moins inférieures à celles concédées aux autres DOM. Ainsi la Guyane bénéficie-t-elle d'un effort budgétaire par habitant de 9 992 euros quand Mayotte ne reçoit que 5 077 euros¹⁰. Pour pallier cet écart, le Premier ministre avait signé en juin 2015 un document stratégique intitulé « Mayotte 2025 ». Par la suite, un Contrat de Convergence et de Transformation 2019-2022 a été formalisé pour succéder au contrat de plan État-Région 2015-2020. Ce Contrat reprend notamment les mesures du Plan d'actions pour l'Avenir de Mayotte élaboré suite aux mouvements sociaux de 2018. Il prévoit un montant total de 1 647 M€, réparti principalement entre l'État (1 089 M€), les collectivités locales (398 M€) et l'Union européenne (126 M€)¹¹.

L'État constitue ainsi le principal pourvoyeur de dotations publiques et un gestionnaire important de ces fonds, et il continue à œuvrer au renforcement des acteurs locaux, publics ou privés. Parmi les dispositifs mis en place, la Préfecture a créé en novembre 2019 sa plateforme d'ingénierie au service de l'autonomisation des collectivités mahoraises. Le territoire bénéficie aussi d'un apport supplémentaire de 93 millions d'euros sur 2021-2022¹², dans le cadre du plan « France Relance » dédié aux territoires ultramarins en réponse à la crise sanitaire.

1.2.2. Les collectivités mahoraises en voie d'autonomisation

Dans un contexte d'alignement sur le droit commun, le Conseil départemental a connu une montée en charge progressive de ses missions, notamment en matière de développement économique, d'action sociale ou encore de coopération internationale.

Dotées d'un large panel de compétences, les communes sont chargées de mettre en place et d'assurer durablement le fonctionnement des services publics locaux, notamment en matière d'équipements scolaires, sociaux, culturels ou encore sportifs. Entre le début et la fin de la mandature 2014-2020, leurs capacités ont plus que doublé, ce qui s'explique davantage par les impacts du processus de départementalisation (introduction de recettes fiscales, transferts de compétences, indexation du traitement des fonctionnaires, révision des valeurs locatives, etc.) que par les décisions prises localement. Les communes doivent continuer à améliorer et à diversifier leur offre de service en se focalisant sur la réorganisation des services, la formation et l'outillage des agents et l'allocation de moyens plus conséquents au fonctionnement et à l'entretien des équipements. Ce renforcement demande en outre une stratégie d'optimisation financière de la section de fonctionnement car les recettes réelles de fonctionnement connaissent un tassement.

¹⁰ Source : FIPECO, « Les dépenses budgétaires et fiscales pour l'Outre-mer en 2019 », 26/11/2020.

¹¹ Source : « Contrat de convergence et de transformation du département de Mayotte 2019- 2022 ».

¹² Source : Sénat, « Projet de loi de finances pour 2022 : Outre-mer », 18/11/2021.

De création récente, les EPCI ont logiquement débuté leur structuration par l'organisation du fonctionnement courant, à travers la structuration des services support et opérationnels notamment. Le démarrage des investissements n'a réellement eu lieu qu'en 2019 et 2020 : 25 M€ ont été investis en deux ans contre moins de 8 M€ les trois premières années.

Enfin, les syndicats et services intercommunaux dits « sectoriels » (Les Eaux de Mayotte pour l'eau et l'assainissement, SIDEVAM pour les déchets, SDIS pour les services d'incendie et de secours) présentent des besoins en investissement conséquents, tant pour la structuration de leur gestion que pour la réhabilitation et le développement de leurs infrastructures.

1.2.3. Le rôle prépondérant des établissements publics à Mayotte

Les établissements publics disposent d'une marge de manœuvre conséquente à Mayotte. Ils interviennent en appui des acteurs publics sur des missions spécifiques, et travaillent notamment en étroite collaboration avec la société civile. Parmi les établissements principaux figurent le Centre hospitalier de Mayotte (seul établissement public de santé du territoire), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) en soutien aux entreprises mahoraises, l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte (EPFAM) en appui aux opérations d'aménagement urbain et rural, le CUFR et le lycée agricole dans l'enseignement supérieur, ou encore le Parc naturel marin pour la préservation et la valorisation du patrimoine maritime.

1.2.4. L'appui à la structuration des acteurs privés, des aides institutionnelles aux banques commerciales

Selon les secteurs, les entreprises et porteurs de projets peuvent compter sur le soutien d'institutions généralistes (SGAR, ADIM, CRESS, etc.) ou spécialisées (ARS, ADEME, OFB, etc.). Les entrepreneurs peuvent aussi bénéficier du soutien des chambres consulaires (CCI, CMA, CAPAM), des filières (GEMTIC pour les TIC, GEMTOUR pour le tourisme, GEMCOM pour le commerce), de la Confédération des Petites et Moyenne Entreprises (CPME) ou d'associations telles que l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) ou Mlezi Maore.

Parmi les banques implantées à Mayotte, un tiers sont des établissements mutualistes et coopératifs (CRCAMR, CEPAC, BRED-BP), 25 % des banques commerciales (BFC-OI, Banque Postale) et 21 % des établissements spécialisés

(AFD et BPI notamment). La plupart de ces établissements ont des agences rattachées à une direction réunionnaise. Un nombre croissant d'Établissements de crédit non installés localement (ECNIL) interviennent aussi à Mayotte, dont la Banque des Territoires, qui dispose toutefois d'une représentante sur place. Cette dernière participe avec l'AFD au cofinancement (en prêt ou en fonds propres) de certains projets d'infrastructures importants sur le territoire (eau et assainissement, Technopole...).

1.2.5. Une société civile extrêmement dynamique mais fragmentée

Il existe un foisonnement d'initiatives associatives locales, aussi bien dans le domaine du sport, de l'éducation, de l'action sociale que de la culture ou encore de l'environnement. En plein essor, les actions associatives ont néanmoins un impact très localisé et sont bien souvent cloisonnées. Si divers dispositifs financiers sont disponibles sur le territoire, ils demeurent difficilement accessibles en raison de nombreux facteurs : une méconnaissance par les porteurs de projet de ces dispositifs, des procédures administratives complexes, un manque de confiance des bailleurs, des projets peu matures et un réseau peu structuré. Pour se développer, les associations ont avant tout besoin d'un accompagnement technique au montage et au suivi de leurs projets. On retrouve cependant quelques associations structurantes sur le territoire telles que Mlezi Maore, la Croix Rouge française, les Apprentis d'Auteuil, MNE, les Naturalistes ou Oulanga na Nyamba.

1.2.6. Un soutien accentué par la mise en place des fonds européens

9^e Région ultrapériphérique de l'Union européenne (RUP), Mayotte est éligible depuis 2014 aux Fonds Européens Structurels et d'Investissements (FESI). Dotés d'une enveloppe globale de 337,6 M€ sur la programmation 2014-2020 (avec un complément de l'État de 300 M€), ils soutiennent les priorités d'investissement sur le territoire en matière d'infrastructures, de protection de l'environnement, de recherche, d'innovation et de cohésion sociale.

Depuis fin 2021, la gestion opérationnelle des fonds européens a été transférée par l'État à un nouvel organisme intermédiaire, le GIP « L'Europe à Mayotte », composé d'agents de l'État et du Département. La mise en œuvre des programmes 2021-2027 sera donc assurée par ce GIP qui permettra un conseil et un suivi renforcés (équipe cible de 50 personnes dont 30 mises à disposition directement par l'État et le Conseil Départemental), dans un contexte d'augmentation des volumes de fonds européens à Mayotte.

1.2.7. Un dialogue renforcé avec les acteurs institutionnels de la région

Le statut de Mayotte est à l'origine de blocages politiques et institutionnels, dont résulte par exemple l'absence de représentation du territoire au sein de la Commission de l'Océan Indien (COI)¹³. Pourtant, Mayotte dispose d'atouts indéniables au sein de la région : une position géographique stratégique à l'entrée du Canal du Mozambique, dans le sud-ouest de l'Océan Indien et à proximité de l'Afrique de l'Est, et un patrimoine culturel et linguistique qui permet de faire le lien avec plusieurs pays de la région. Ces dernières années ont d'ailleurs vu le renforcement de la coopération régionale, et l'affirmation du souhait des acteurs locaux de s'ouvrir à leur environnement proche à travers des rencontres et projets initiés sur place (Forum Économique de Mayotte organisé annuellement par l'ADIM, projets en faveur de la coopération en agroécologie menés par le Lycée agricole de Coconi ou, en matière de transport

maritime, avec la réalisation d'une étude sur l'amélioration du transport maritime régional depuis Mayotte). Mayotte est également bénéficiaire à la marge de projets régionaux, financés pour certains par l'AFD (projets de Cap Business Océan Indien¹⁴ – PRCC OI puis Programme d'actions 2021-2026, projet VARUNA en faveur de la biodiversité régionale, programme Trois Océans de la Croix-Rouge française, etc.). Le Conseil départemental est autorité de gestion du programme européen de coopération régionale « Canal du Mozambique » portant sur 10M€ de financements FEDER sur la période 2021-2027¹⁵. Le territoire est enfin l'un des postes avancés de la France pour certaines de ses actions de coopération technique en faveur de l'Union des Comores, notamment en matière de santé. Ces différentes initiatives traduisent à la fois la volonté d'œuvrer à un développement concerté du bassin océanique, en son sein et vers l'international, et témoignent d'un engagement commun de protection et de valorisation du capital naturel et de la biodiversité de la région.

¹³ La France est représentée au sein de la COI spécifiquement au titre de La Réunion.

¹⁴ Association régionale regroupant les chambres de commerce et d'industrie des 6 îles du sud-ouest océan Indien et dont la CCIM est membre fondateur.

¹⁵ Ce programme porte sur les projets de coopération entre Mayotte et les Comores, le Mozambique, la Tanzanie, les Seychelles et La Réunion (au titre du programme Interreg océan Indien).

2.

**PRIORITÉS DU GROUPE AFD
À MAYOTTE**

2.1. POLITIQUE DE SOUTIEN DE L'ÉTAT À MAYOTTE

Outre ses missions régaliennes qui revêtent une importance particulière à Mayotte en raison notamment de la situation sécuritaire du territoire et de sa forte exposition à l'immigration clandestine, l'État exerce le rôle d'autorité de gestion des fonds européens structurels et d'investissement et investit en soutien des acteurs publics. L'objectif est de développer les infrastructures, les compétences et l'ingénierie en cohérence avec les besoins actuels et prospectifs, dans une logique de rattrapage par rapport à la métropole et de valorisation des atouts du territoire. Cette contribution porte notamment sur les infrastructures scolaires et sanitaires, sur la résorption de l'habitat insalubre et l'accès au logement, à l'eau et à l'assainissement, sur les transports, l'emploi, le sport, la culture et la vie associative. Elle s'étend, en partenariat étroit avec le Département et les intercommunalités, aux dispositifs visant à favoriser le développement économique et l'innovation, mais aussi la préservation de la biodiversité et la transition écologique et énergétique.

Cet appui se traduit à la fois par un fort soutien financier et par la mise en place de dispositifs d'ingénierie destinés aux collectivités territoriales et à leurs groupements afin de mettre en cohérence leurs capacités de gestion financière, de gestion de projet et de suivi de financements avec les besoins de leurs administrés et l'évolution de leurs ressources.

Les interventions financières de l'État et de l'Union européenne se sont notamment traduites, au cours des dernières années, par la mise en place :

- **Du contrat de Convergence et de Transformation 2019-2022** d'un montant total de 1 647 millions d'euros, réparti principalement entre l'État (1 089 M€), les collectivités locales (398 M€) et l'Union européenne (126 M€).
- **Du plan France Relance** : 93 millions d'euros sur 2021-2022 ;
- D'une enveloppe additionnelle de 337,6 millions d'euros à la programmation **2014-2020 des fonds européens**, l'enveloppe liée à la nouvelle programmation 2021-2027 étant en cours de définition.

L'appui institutionnel et technique s'est notamment traduit par la mise en place d'une plateforme d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la recherche de subventions et le suivi de leurs dossiers, puis par la création du GIP « L'Europe à Mayotte » pour assurer la mise en œuvre du programme opérationnel 2021-2027. Il convient en outre de noter la mise en place d'une ARS et d'un rectorat de plein exercice, ainsi que la création de l'EPFAM et l'instauration d'une représentation de l'ADEME.

Comme pour les autres départements et régions d'outre-mer, le ministère des Outre-mer (MOM) œuvre à la fois à la prise en compte des spécificités et enjeux du territoire dans les politiques sectorielles de l'État et à la mise en place de dispositifs spécifiques (Plan Eau DOM, Plan logement outre-mer, etc.).

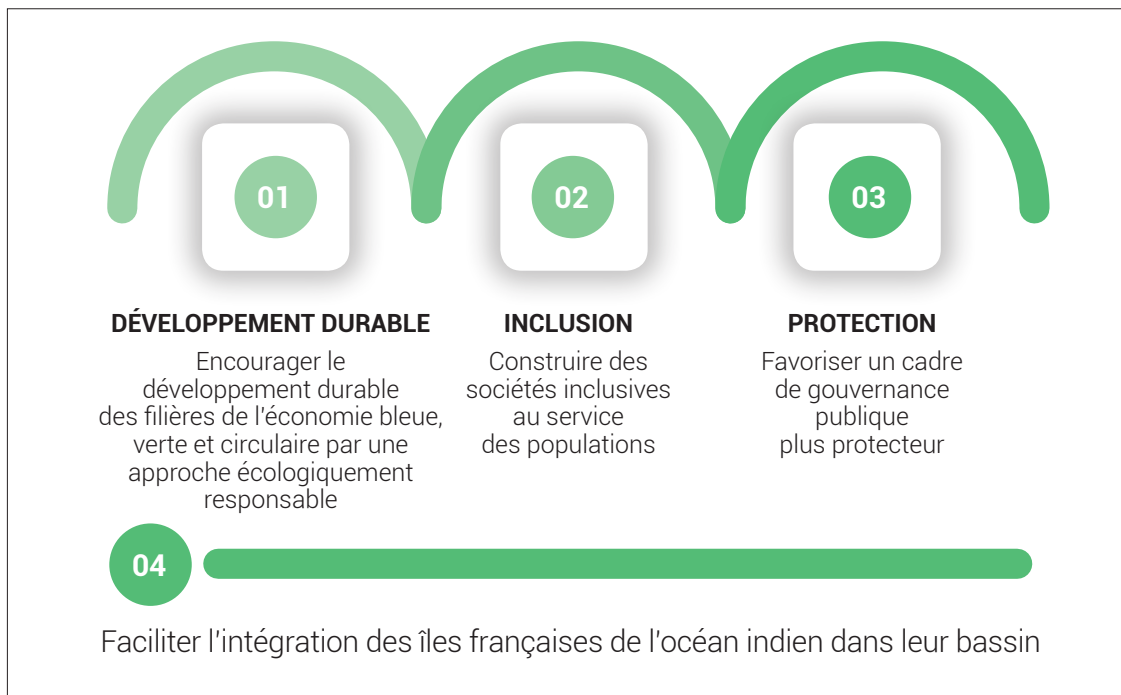
Le MOM apporte également un soutien financier au travers du Fonds Outre-Mer (FOM), alimenté par des crédits du programme 123 du budget de l'État et opéré par l'AFD. Ce fonds vise principalement à soutenir les projets d'infrastructures des communes et EPCI en finançant un appui à maîtrise d'ouvrage pour mieux structurer et piloter ces projets.

Le MOM a également lancé en 2021 le dispositif « Contrats de Redressement Outre-Mer (COROM) », initiative qui fait suite à la publication du rapport « Patient-Cazeneuve ». Il s'agit d'une démarche de contractualisation entre l'État et certaines collectivités ultramarines en difficulté. Ce dispositif de redressement concerne l'ensemble des aspects de la gestion de la collectivité, avec une attention particulière portée aux dettes fournisseurs et aux délais de paiement. Il a été intégré au projet de loi de finances 2021 par un amendement du gouvernement (30 M€ sur trois ans). À ce jour, l'entrée de la commune de Sada dans le dispositif est à l'étude.

2.2. ACTIONS PRIORITAIRES ET PRINCIPES D'INTERVENTION POUR L'AFD À MAYOTTE

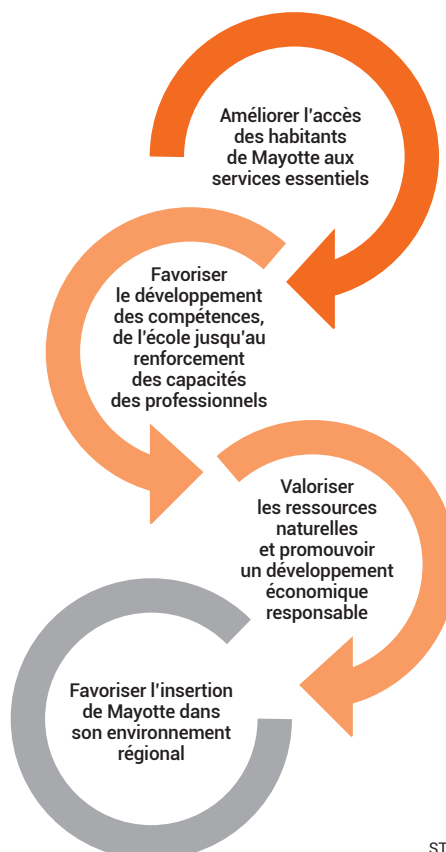
Implantée depuis 2006 à Mayotte et dotée depuis 2009 d'une agence de plein exercice, l'AFD inscrit son action sur place en cohérence avec le mandat d'action de l'AFD dans

les outre-mer et avec la stratégie de la Direction Régionale Océan Indien (DROI), dont les 4 axes stratégiques sont les suivants :



En accord avec les besoins de Mayotte et de ses habitants, en s'appuyant sur les réalisations dans le cadre du précédent CIP (cf. annexe 1) et en déclinaison des axes mentionnés ci-dessus, la finalité retenue pour la stratégie d'intervention de l'AFD à Mayotte est de « *Contribuer au développement durable et inclusif de Mayotte* » ; à cette fin, les priorités stratégiques retenues sont les suivantes (cf. graphique ci-contre) :

Il est à noter que si Expertise France et Proparco n'interviennent pas encore à Mayotte, des synergies pourront être recherchées avec ces deux entités filiales du groupe AFD qui sont actives auprès des États étrangers de la zone et qui sont à même de partager expériences et compétences en matière, respectivement, d'assistance technique et d'appui au secteur privé.



2.2.1. Améliorer l'accès des habitants de Mayotte aux services essentiels

En lien avec l'ODD 6 : « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » à l'horizon 2030, l'AFD contribuera à **améliorer l'accès des Mahorais à l'eau potable et à l'assainissement**. Le sujet de l'accès à l'eau potable, globalement prégnant dans les outre-mer français, est particulièrement critique à Mayotte. Les besoins sont estimés à 41 200 m³/j en 2020 contre une capacité de production en étiage à 38 160 m³/j ; cet écart est principalement dû à une demande en augmentation constante et au retard pris dans la réalisation des investissements au cours des dernières décennies. L'assainissement est également loin d'être généralisé : la capacité épuratoire gérée par Les Eaux de Mayotte est de 56 073 EH, ce qui représente environ 33 % de la population concernée par le zonage d'assainissement collectif. L'échéance européenne de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) pour les agglomérations de plus de 10 000 EH est aujourd'hui dépassée (fixée au 31/12/2020 pour Mayotte) ; or Mayotte accuse un retard important : les agglomérations de Mamoudzou, Petite-Terre, Koungou et Tsingoni (107 000 EH) sont aujourd'hui très insuffisamment équipées. De plus, depuis la signature du premier Contrat de progrès en 2018, seule la STEU de Bandrélé a été mise en service. Les STEU existantes sont globalement en sous-charge (à l'exception de la STEU de Mamoudzou Baobab) car les raccordements privés au réseau – lorsqu'ils sont possibles – ne sont bien souvent pas effectués faute de mesures incitatives.

L'AFD, impliquée dans les discussions sur le Plan Eau DOM et sur le Contrat de Progrès Mayotte, contribuera au financement et, le cas échéant, à la structuration technique des projets d'infrastructures pour l'eau et l'assainissement portés par le syndicat mahorais des eaux mais aussi par d'autres acteurs publics (s'agissant notamment de l'assainissement non-collectif). Dans la continuité de l'accompagnement technique et financier apporté aux Eaux de Mayotte avec la mise à disposition d'assistants techniques sur les sujets financiers et organisationnels, et pour mieux définir les schémas directeurs des travaux, elle accompagnera le renforcement durable des capacités des acteurs de l'eau et de l'assainissement, notamment en matière de programmation des investissements, de pilotage et de gestion interne.

L'AFD favorisera également un aménagement urbain durable du territoire afin **d'améliorer le cadre de vie de la population et de développer les possibilités de construction de logements et de locaux d'activité économique**. Elle soutiendra notamment les politiques d'investissement du bloc communal et de l'EPFAM. Il s'agira de concilier les objectifs d'amélioration de l'habitat, du cadre de vie et de soutien à l'emploi, tout en promouvant la sobriété environnementale indispensable au regard de l'impératif climatique et des enjeux environnementaux du territoire.

Accompagner le **développement du réseau de transports collectifs** intra et interurbains est un enjeu majeur, tant en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre que de lutte contre l'enclavement et l'exclusion sociale – la mobilité facilite l'insertion socioprofessionnelle, notamment celle des femmes. Pour contribuer au développement des transports en commun aujourd'hui limités au transport scolaire et aux taxis collectifs, l'AFD participera au financement des projets d'infrastructures de transport collectif. Dans la continuité des appuis déjà apportés à la CADEMA pour la conception du projet Caribus, elle appuiera les porteurs de projet dans la conception et la réalisation des réseaux de transport terrestres et maritimes, en particulier pour assurer la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux et l'adéquation avec les besoins des usagers, en accord avec le plan global des transports et déplacements.

Les besoins en infrastructures et en compétences en matière **sanitaire et sociale** sont extrêmement importants à Mayotte au regard de la pression démographique et du faible niveau d'équipement du territoire, ce qui conduit à l'actuelle saturation des services existants. Pour améliorer l'offre de soins, l'AFD contribuera au **financement des projets d'infrastructures de santé publiques** (et privées lorsque le bénéfice social est avéré, à l'exemple de la maison médicale de Ouangani) et soutiendra l'offre sociale et médico-sociale et les actions de coopération régionale en matière de santé. Elle contribuera également, notamment au travers de l'étude de GPEC menée en partenariat avec le GIP Carif-Oref, à structurer des actions de professionnalisation dans le secteur.

Parallèlement, le sujet de la collecte et du traitement des déchets demeure un enjeu de taille pour Mayotte. Ces dernières années, de nettes évolutions ont été observées grâce à la mobilisation d'acteurs publics et privés en charge de la planification, de la collecte et de la valorisation des déchets, ainsi que de quelques acteurs publics et associatifs travaillant à mieux sensibiliser les habitants au tri et à l'impact des déchets abandonnés. Pour autant, plus de 70 secteurs littoraux (cours d'eau, estrans) présentent aujourd'hui des accumulations de déchets de plus de 50m³. On constate également une présence importante des déchets dans l'espace public et dans certains quartiers informels qui ne sont pas couverts par les services de collecte. Les déchets plastiques et métalliques (surtout issus de l'alimentation) sont les plus abondants.

L'amélioration de la collecte et du traitement des déchets revêt donc une importance particulière à Mayotte, tant au regard de leurs impacts sur la santé publique que sur l'environnement et les activités humaines comme le tourisme. L'AFD accompagnera le renforcement des filières de collecte et de valorisation des déchets par des financements et de l'assistance technique, ainsi que par des actions visant à renforcer le tri des déchets à la source et la sensibilisation des populations à la préservation de l'environnement.

Afin de soutenir la structuration d'un secteur culturel et artistique encore largement artisanal, mais aussi d'accompagner l'essor des activités sportives qui favorisent la santé et le lien social, l'AFD accompagnera **la structuration humaine et matérielle de la pratique sportive** (notamment la natation compte tenu des retards du territoire en termes d'acquisition du savoir-nager par les élèves du premier degré). Elle appuiera également des initiatives **favorisant la création artistique et l'accès à la culture** par des financements et, en fonction des outils financiers disponibles pour le territoire, par de l'assistance technique. Une attention particulière sera portée à l'inclusion des jeunes filles (peu encouragées par leurs familles à s'impliquer dans des activités extrascolaires) et des publics vulnérables dans les initiatives que l'agence sera amenée à soutenir.

L'accès des Mahorais au numérique et le développement de ses usages, que ce soit à titre éducatif, professionnel ou pour le développement de l'innovation des entreprises, est un enjeu capital pour le territoire. L'arrivée de l'ADSL date seulement de 2012 à Mayotte avec l'installation du câble sous-marin LION2 (Lower Indian Ocean Network) reliant Maurice à Mombassa (Kenya) en passant par Mayotte et Madagascar. Si seules 5 % des habitations étaient raccordées en 2014, une étude réalisée par l'INSEE en 2020 montre que ce taux demeure faible avec 17 % des ménages qui disposent d'un accès haut débit à leur domicile, soit quatre fois moins qu'en métropole. La lutte contre le désenclavement numérique de Mayotte est soutenue par les acteurs publics locaux, dont le Conseil départemental qui prévoit la mise en place d'une délégation de service public pour le déploiement de la fibre optique. Un appui du FEDER est également envisagé pour le développement de l'accès au très haut débit. L'AFD soutient la trajectoire numérique de Mayotte à travers le financement de projets privés (construction du premier data center de l'île) ou publics (construction d'une technopole), et de la co-organisation en 2021 des assises du numérique avec le Rectorat. Cette initiative a donné lieu à une feuille de route visant à favoriser l'accès des individus et des entreprises au numérique. L'AFD soutiendra également les investissements qui permettront le raccordement du plus grand nombre au très haut débit. Elle œuvrera aussi pour l'appropriation des outils numériques à travers un soutien aux structures et actions mises en place à cet effet, de manière à réduire la fracture numérique d'un territoire où seulement un tiers des ménages est équipé d'un ordinateur portable (62 % en métropole – INSEE 2020).

2.2.2. Favoriser le développement des compétences, de l'école primaire jusqu'au renforcement des capacités des professionnels

La jeunesse de la population induit des besoins éducatifs extrêmement forts sur l'île, tant en termes d'infrastructures que d'équipements ou de formation des enseignants. Si Mayotte s'est dotée depuis le 1^{er} janvier 2020 d'un rectorat de plein exercice, la scolarisation reste un enjeu fort pour le territoire avec notamment 37 % des classes du premier niveau qui fonctionnent en rotation, un manque important de classes et d'équipements scolaires (cantines, gymnases) et un taux de scolarisation en maternelle (moins de 60 % des enfants de 3 ans) qui reste très en-deçà de ce que prévoit la loi.

Le développement de l'enseignement professionnel et supérieur reste à Mayotte un enjeu majeur pour favoriser l'accès à l'emploi. La part de la population en emploi n'est que d'un tiers des 15-64 ans contre 44 % pour la Guyane et 46 % pour La Réunion. Le chômage touche 35 % de la population active, et l'analyse par tranche d'âge montre la situation particulièrement difficile des jeunes mahorais qui sont, pour la moitié d'entre eux, au chômage.

Plusieurs secteurs sont pourtant d'importants pourvoyeurs d'emplois locaux pour les Mahorais disposant des compétences adaptées :

- Avec 15 emplois pour 1 000 habitants, le secteur de la construction pourvoit moitié moins d'emplois qu'à La Réunion. Le gisement d'emplois potentiels est donc très important au vu du volume d'investissements prévus sur le territoire pour les prochaines années.
- Avec 6 emplois dans l'industrie manufacturière contre 22 à La Réunion, une stratégie industrielle adaptée aux enjeux de Mayotte reste à concevoir. La filière agroalimentaire offre également un fort potentiel de développement en soutien d'une stratégie d'import-substitution.
- Avec seulement 2 emplois privés pour 1 000 habitants dans le secteur de la santé et de l'action sociale, contre 21 à La Réunion et 7 en Guyane, Mayotte présente un grand retard et donc un fort potentiel d'emplois compte tenu du renforcement à venir de l'offre de soins et d'équipements et services à caractère social.

Pour permettre une meilleure insertion sociale et citoyenne des jeunes, l'AFD contribuera à **la mise à niveau des infrastructures scolaires par rapport à l'augmentation du nombre d'élèves**. Elle accompagnera les communes dans la définition et le pilotage technique et financier de leurs programmes de rénovation/construction scolaire et participera au financement de ces dernières, dans la continuité de ses activités actuelles. L'agence soutient en effet ce type d'opérations d'investissement à travers le financement

partiel des PPI des communes et le préfinancement de subventions. À l'aide du FOM, elle a par ailleurs mis en place une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de 1,5 millions d'euros au bénéfice de l'ensemble des communes de Mayotte pour accélérer et renforcer le pilotage de plusieurs programmes de construction et de rénovation scolaire.

L'AFD accompagnera également **le développement de formations professionnalisantes répondant aux besoins du territoire**. Elle appuiera en particulier les investissements et la structuration de filières de formation professionnelle, en lien avec les services essentiels (éducation, santé, accès à l'eau, etc.) et les filières économiques porteuses (bâtiment, économie bleue, écotourisme, agroécologie, transports, etc.). Les modalités d'intervention de l'agence pourront par exemple s'inspirer du financement actuel sur FOM du programme de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans les secteurs sanitaire et social.

Une attention particulière sera portée à **l'emploi des femmes** et notamment leur accès à l'emploi formel. En 2015, l'INSEE estimait en effet qu'une part importante de l'activité informelle (2/3 des entreprises mais seulement 9 % du PIB local) était exercée par les femmes. L'AFD soutiendra donc les démarches de formalisation ainsi que la création de filières d'emploi et de formations propices au travail des femmes, tout en accordant une attention spécifique aux enjeux d'emploi féminin dans les grands projets d'infrastructures qu'elle soutiendra.

En outre, Mayotte étant un jeune département où nombre d'institutions sont de création récente, les élus et les équipes des collectivités territoriales sont pour certains encore peu expérimentés. Les équipes et leurs compétences méritent d'être renforcées pour parfaire la gestion courante des activités, celle des finances ainsi que le pilotage des projets d'investissement. En partenariat avec les acteurs de la formation (CNFPT, Campus AFD le cas échéant), l'AFD contribuera à **renforcer les capacités des professionnels en exercice, notamment au sein des collectivités territoriales et de leurs groupements**. Elle mettra à disposition des acteurs publics (communes, EPCI, EPL, GIP, etc.) des formations, des outils et des audits pour améliorer la structuration et l'efficacité des services. Elle organisera divers événements à cette fin, à l'image de la Journée d'accueil des nouveaux maires organisée avec les services de l'État en 2020, de la restitution annuelle des constats posés dans l'Observatoire du bloc communal ou de la campagne de lancement de l'accord-cadre menée en février 2022.

2.2.3. Préserver la biodiversité, valoriser les ressources naturelles et promouvoir un développement économique responsable

Si le PIB de Mayotte augmente régulièrement, poussé par la commande publique et la consommation des ménages, la situation reste très inégalitaire avec encore 77 % de la population qui vit sous le seuil de pauvreté. Par ailleurs, la pression anthropique exercée sur l'environnement a d'ores et déjà des conséquences visibles. Le développement économique, qui doit s'appuyer sur un secteur privé varié et dynamique, doit être encouragé en prêtant une attention particulière aux externalités tant négatives (eaux usées, pollutions diverses, émission de GES, etc.) que positives (emploi, réduction des inégalités de genre, promotion des solutions fondées sur la nature, etc.).

À cet égard, compte tenu du patrimoine naturel très riche qu'il convient de préserver et de valoriser, le renforcement de l'offre de tourisme écoresponsable apparaît aujourd'hui comme un axe de travail incontournable au regard du déficit d'infrastructures d'hébergement et d'activités de nature sur l'île.

L'AFD encouragera également le **développement d'une agriculture raisonnée et de filières de transformation et de distribution** favorisant l'emploi formalisé des femmes, tout en améliorant l'autonomie alimentaire de Mayotte. Dans le même esprit, elle soutiendra la structuration des filières de transformation et de distribution de produits de la mer tout en recherchant la préservation des écosystèmes marins.

Les entreprises peuvent s'appuyer sur un panel d'institutions et d'associations engagées et compétentes pour développer leurs activités, aussi bien à Mayotte que dans le bassin régional. Ces dernières veillent à favoriser un développement économique respectueux de l'environnement grâce aux nombreux dispositifs d'aide technique et/ou financière disponibles (ADEME, OFB, DEAL, etc.).

L'AFD réitérera son **soutien aux actions de préservation de la biodiversité et des richesses naturelles** notamment par le biais des associations locales actives sur ces sujets et, en particulier sur la sensibilisation du grand public et les démarches de préservation (Naturalistes de Mayotte, MNE, etc.). Elle soutiendra les politiques publiques mises en œuvre par les collectivités pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, ainsi que les initiatives permettant de favoriser les créations d'emplois associées, au travers d'études (par exemple l'appui offert pour la rédaction des plans climat-air-énergie territorial [PCAET] en 2018-2019) ou de financements budgétaires.

À Mayotte, la production d'électricité repose aujourd'hui essentiellement sur les moyens thermiques fossiles. La part des énergies renouvelables dans le mix électrique y est faible et s'élevait à 5 % en 2018¹⁶. Ainsi, les enjeux sont considérables pour verdir le mix électrique et réduire les émissions de CO₂ du territoire. L'AFD soutiendra les acteurs publics et privés du territoire qui s'engagent dans une **trajectoire bas carbone** en mobilisant des financements et des appuis à maîtrise d'ouvrage. Elle accompagnera les projets qui intègrent l'énergie photovoltaïque (première source d'énergie renouvelable identifiée sur l'île) et géothermique, ainsi que les politiques de maîtrise de la consommation d'énergie, en lien avec les acteurs publics et privés impliqués, notamment l'ADEME et Électricité de Mayotte. Ses actions seront conformes à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de Mayotte adoptée le 19 avril 2017 et qui définit les objectifs et les enjeux de politique énergétique à l'horizon 2023.

L'AFD soutiendra le **développement économique des acteurs privés tout en favorisant l'intégration régionale du territoire**. Cette action ciblera en priorité des secteurs porteurs d'emplois locaux durables, et s'exprimera au travers du financement de projets privés éco-conçus, notamment dans les filières du tourisme, de l'économie circulaire, de la valorisation des produits naturels, et du financement d'équipements destinés à accroître l'offre de services favorisant l'entrepreneuriat, la croissance des entreprises, l'innovation et les synergies régionales en matière économique et commerciale. De par son implantation régionale, l'AFD pourra en outre mobiliser, depuis Mayotte ou à un niveau régional, des fonds favorisant une plus grande intégration de l'île dans son environnement (liens commerciaux et scientifiques, renforcement des transports pour réduire la dépendance aux importations lointaines, harmonisation de l'environnement des affaires, etc.).

2.2.4. Favoriser l'insertion de Mayotte dans son environnement régional

Territoire à part entière de la République, Mayotte est néanmoins très éloignée de l'hexagone. Elle partage avec l'archipel des Comores un héritage historique, culturel et linguistique commun et s'inscrit dans un environnement régional étendu dont les territoires se caractérisent souvent par leur insularité et, de manière générale, par une grande diversité culturelle et économique (La Réunion, Maurice, Madagascar, Mozambique, Tanzanie, etc.).

À ce jour, les synergies possibles entre Mayotte et ses voisins demeurent peu exploitées. Les actions de coopération régionale incluant Mayotte, dont certaines sont financées par l'AFD, gagneraient à être renforcées et valorisées. Elles pourraient prendre appui sur les outils mis à disposition

par l'Union européenne, qu'il s'agisse des fonds structurels destinés aux RUP (notamment les programmes INTERREG) ou des financements destinés aux pays tiers et relevant de l'instrument NDICI, lesquels ne pourront bénéficier directement à Mayotte mais pourraient, dans certains cas, être articulés avec les fonds INTERREG. En revanche, Mayotte n'est que peu impliquée dans les actions de la Commission de l'Océan Indien (COI), du fait que l'Union des Comores, qui conserve avec la France un différend de souveraineté concernant Mayotte, n'a accepté l'adhésion de la France à la COI qu'au titre de La Réunion.

L'AFD encouragera plus particulièrement les initiatives visant à **accroître les synergies entre Mayotte et les autres pays et territoires du Sud-Ouest de l'océan Indien**, notamment en matière économique, environnementale et sanitaire. Elle pourra en partie s'appuyer sur les initiatives portées par les collectivités mahoraises dans le cadre de la coopération décentralisée (éventuellement au travers de son outil FICOL) et l'accès au guichet OSC pour les structures associatives les plus actives au niveau régional. Elle financera ainsi des actions de coopération destinées à exploiter les complémentarités entre territoires pour favoriser l'émergence de filières écoresponsables de production/exportation (notamment en matière d'agroécologie et de transformation agroalimentaire, de même qu'en matière de valorisation des déchets) et à promouvoir la protection et la valorisation de la biodiversité, notamment avec des organisations de la société civile.

Elle soutiendra également les actions de coopération régionale en santé, particulièrement au bénéfice de l'Union des Comores, dans le prolongement des actions déjà démarrées impliquant l'ARS et le CHM.

Enfin, les enjeux de coopération entre Mayotte et les Comores donneront lieu à une attention particulière et à une coordination renforcée entre les agences AFD de Mamoudzou et de Moroni.

2.2.5. Partenariats stratégiques prioritaires, existants et à développer

La logique partenariale a contribué à inscrire l'action de l'AFD à Mayotte dans la recherche d'impacts positifs pour la trajectoire ODD du territoire, que ce soit au travers d'actions conjointes menées avec les associations et acteurs engagés pour la préservation de la biodiversité (UICN, Naturalistes de Mayotte), avec les acteurs de l'innovation (GEM-TIC, CCI) ou encore avec ceux de l'éducation et de la formation pour accroître l'accès à l'enseignement et à l'emploi (rectorat, GIP FCIP, CARIF-OREF). Ces actions seront poursuivies à l'aune des outils financiers disponibles sur la période.

¹⁶ Source : Rapport de mission et réponse à Monsieur le préfet de Mayotte, février 2020, Orientations de la CRE sur la programmation pluriannuelle de l'énergie de Mayotte.

Les liens avec les collectivités, s'agissant notamment du renforcement de leurs capacités, seront alimentés par la collaboration avec les acteurs de la formation (en particulier le CNFPT), l'organisation de formations ou d'appuis pour la mise en œuvre de documents cadres (cf. PCAET, journée des maires, etc.).

Afin de renforcer la mise à disposition d'informations pertinentes et actualisées sur la situation économique et les réalités financières auxquelles sont confrontées les collectivités territoriales, l'AFD poursuivra sa collaboration avec l'INSEE et l'IEDOM, notamment dans le cadre du partenariat CEROM (comptes économiques rapides de l'outre-mer).

2.2.6. Production de connaissances

L'AFD joue un rôle important et reconnu sur le territoire en matière d'analyse des trajectoires financières des collectivités territoriales et de leurs groupements. L'Observatoire du bloc communal présentera ainsi, à un rythme environ biennal, les évolutions majeures des finances locales mahoraises (section de fonctionnement, section d'investissement, focus sur la fiscalité, les ressources humaines ou le recours aux subventions, etc.).

La production de connaissances sur des sujets d'intérêt pour le développement durable du territoire se poursuivra également, à l'instar de l'étude sur les flux de matières entrants et sortants, lancée en 2021 en partenariat avec l'ADEME et le Conseil départemental, qui permettra d'alimenter les stratégies territoriales en matière d'économie circulaire.

De même, si la première étude – appuyée par l'AFD – relative à la géothermie révélait l'existence d'un potentiel significatif en la matière, l'agence pourrait financer des études complémentaires visant à dimensionner les éventuelles infrastructures d'exploitation à réaliser.



3.

**PERSPECTIVES
FINANCIÈRES ET MODALITÉS
D'INTERVENTION**

L'AFD continuera de mobiliser à Mayotte les ressources financières allouées chaque année par le ministère des Outre-mer pour accroître l'attractivité des offres de prêts et accompagner la structuration de projets d'investissement, au travers :

- de la bonification des taux d'intérêt des prêts, allouée sur le programme 123 pour appuyer les acteurs publics dans leurs actions notamment de rattrapage d'infrastructures, soutenir la trajectoire bas carbone avec le prêt vert et accompagner les secteurs prioritaires ;
- du Fonds Outre-Mer (subventions sur le programme 123) pour déployer des appuis destinés à renforcer la maîtrise d'ouvrage des projets (ex. : réseau de transports en commun, rénovations scolaires, etc.), accompagner la trajectoire de montée en compétences des collectivités en matière opérationnelle et sur les fonctions support et produire des données pour la réalisation de projets durables (schéma directeur de mobilités, études d'impact, etc.).

Le préfinancement de subventions européennes et d'État (PS2E) reste un outil très adapté aux besoins locaux. Pour autant, la part de prêts et prêts bonifiés pourrait s'accroître avec l'amélioration de la gestion financière des communes et la formalisation de leurs PPI, dans un contexte de tassement des dotations de l'État. Les évolutions des produits existants (ex. : ouverture des PS2E au secteur associatif sous certaines conditions) ou les nouveaux produits (ex. : facilité multi-tranches outre-mer) seront pris en compte dans l'offre de l'AFD.

L'AFD demeure le partenaire historique des collectivités locales ; son excellente connaissance des finances locales et du tissu socio-économique, la qualité du dialogue et la confiance mutuelle qui s'est installée au fil des ans avec les élus, matérialisée notamment par la journée d'accueil des nouveaux maires organisée en 2020 et la restitution de l'Observatoire du bloc communal, restent un atout majeur. L'AFD s'appuiera sur cette relation pour soutenir la contribution des collectivités à la trajectoire bas carbone de Mayotte, en s'appuyant sur la volonté locale, les chartes et normes existantes (ex. : May'Energie) et en mobilisant le dispositif PEEB Outre-Mer déployé en partenariat avec l'ADEME afin de mieux évaluer et optimiser l'empreinte environnementale des constructions.

L'AFD continuera en outre de soutenir le secteur privé pour accompagner les filières porteuses d'emploi local, d'innovation et de sobriété environnementale. Elle interviendra en cofinancement avec son partenaire, la Banque des Territoires, ou avec les banques commerciales de la place. Ce soutien suppose un accompagnement parfois plus soutenu que dans d'autres géographies ultra-marines auprès des petits acteurs privés pour affiner leur prospective financière et/ou la qualité environnementale et sociale de leur projet.

Enfin, la taille de l'agence, la variété des compétences locales et les délais relativement courts d'instruction permettent à l'agence de rester agile et ouverte pour être pilote sur de nouveaux modes de fonctionnement ou de nouveaux produits financiers, comme elle l'a fait pour le préfinancement du FCTVA.

Sur la période 2022-2026, l'AFD vise un volume d'engagements annuels à Mayotte compris entre 50 et 100 M€, dont environ 90 % sous forme de prêts (long terme et en préfinancement de subventions). L'attractivité de son offre de prêts (liée notamment à la bonification des taux) et sa capacité à intervenir sous forme de subventions restera tributaire des crédits confiés à l'AFD par le ministère des outre-mer.

En complément des objectifs spécifiques décrits dans le cadre logique en annexe 2, auxquels sont associés des indicateurs spécifiques qui donneront lieu à une analyse à mi-parcours puis en fin de période d'exécution du présent document, le suivi des réalisations de l'agence s'inscrira dans celui des indicateurs du Contrat d'objectifs et de Moyens (COM) entre l'État et l'AFD. En particulier, l'activité de l'AFD à Mayotte s'appliquera au respect des engagements suivants, qui permettent de renforcer l'impact de son appui au développement durable et inclusif de Mayotte :

- 30 % (susceptible d'être porté à 40 %) des engagements octroyés ayant un cobénéfice climat ;
- 30 % des projets ayant un objectif (équivalent CAD 1) de réduction des inégalités entre les hommes et les femmes ;
- Durée moyenne de 3 mois entre octroi et signature des financements.

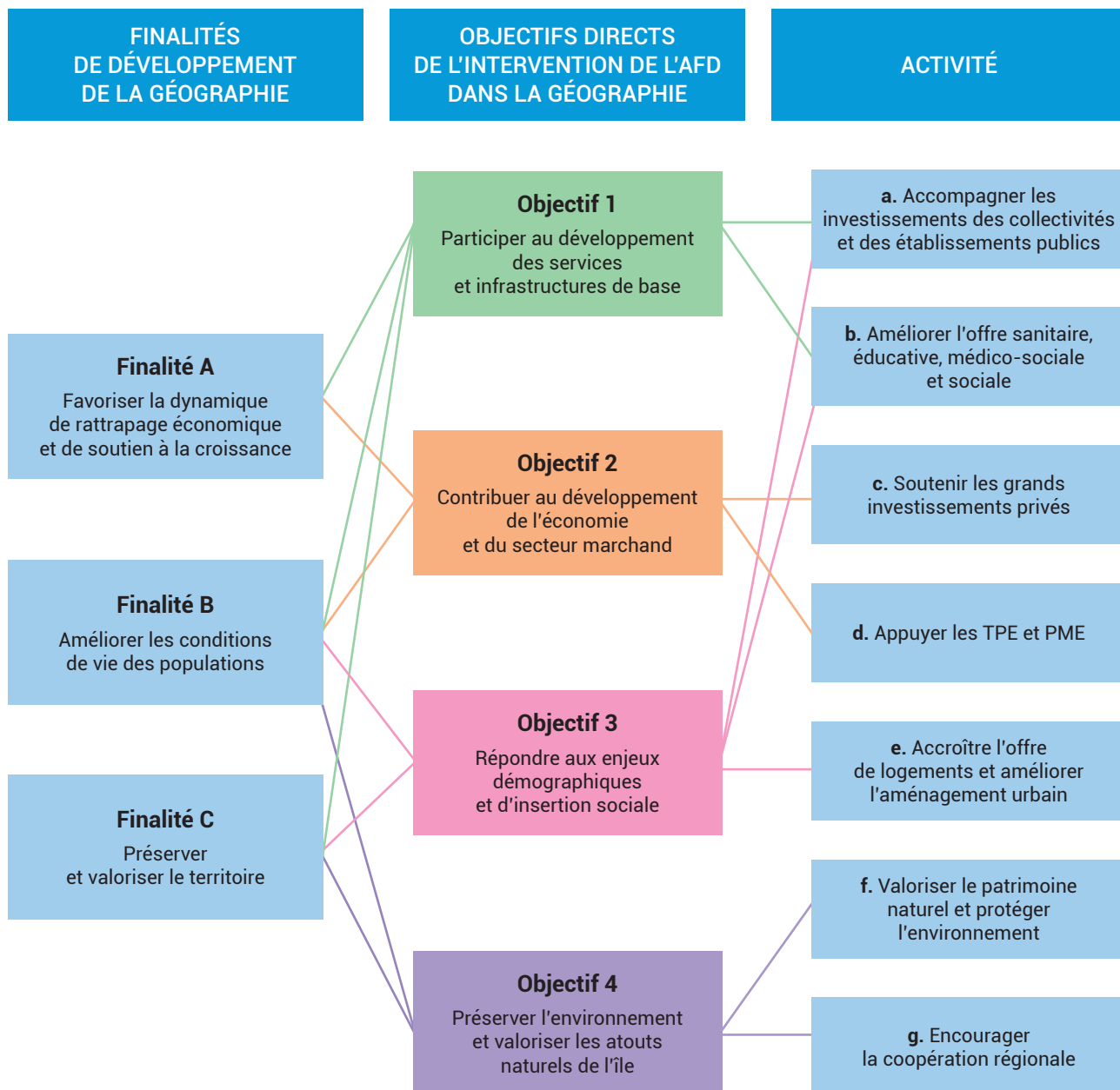
The background of the page is white, featuring several large, thin, blue curved lines that sweep across the frame, creating a sense of motion and design.

4.

ANNEXES

ANNEXE 1. BILAN DU CIP 2017-2021

1. Rappel du cadre logique défini



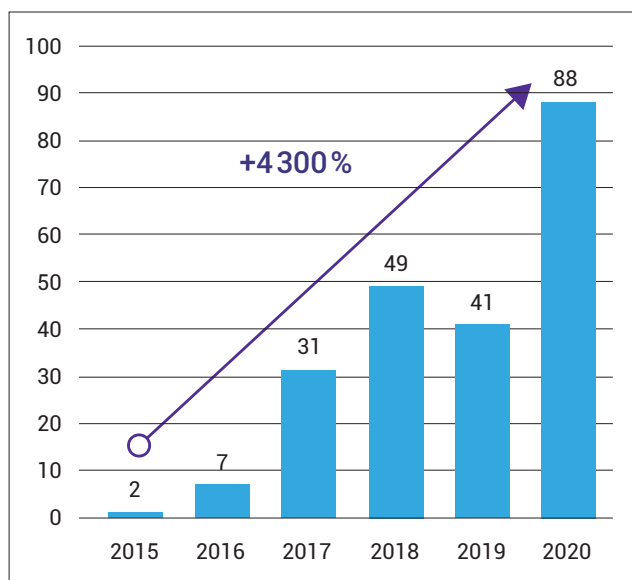
2. Un volume d'engagements qui a quadruplé

Une croissance très importante des engagements en montant et nombre de concours qui repose en particulier sur :

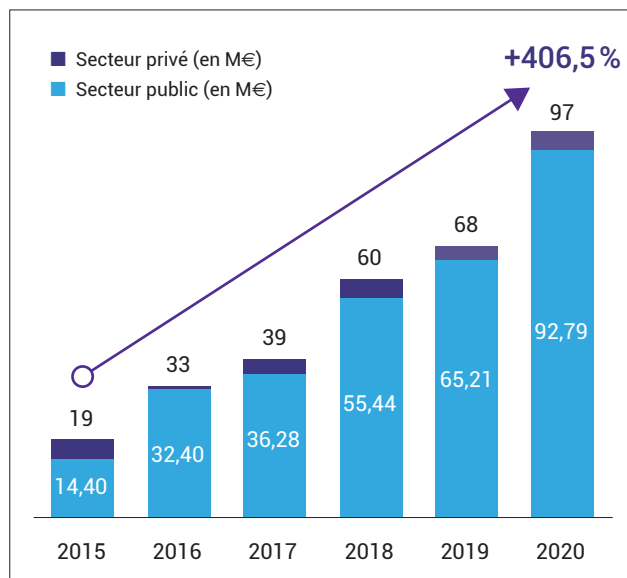
- La reconnaissance locale des appuis apportés par l'AFD, notamment avec le développement très important des AMO aux communes
- L'adéquation entre le produit PS2E et les besoins des bénéficiaires de subventions
- Le financement du secteur privé pour les projets structurants ou innovants

Mais un risque lié au nombre très élevé de concours à suivre en exécution d'où un enjeu de sélectivité et d'équilibre plus accentué entre projets structurants et projets modestes pour la nouvelle stratégie.

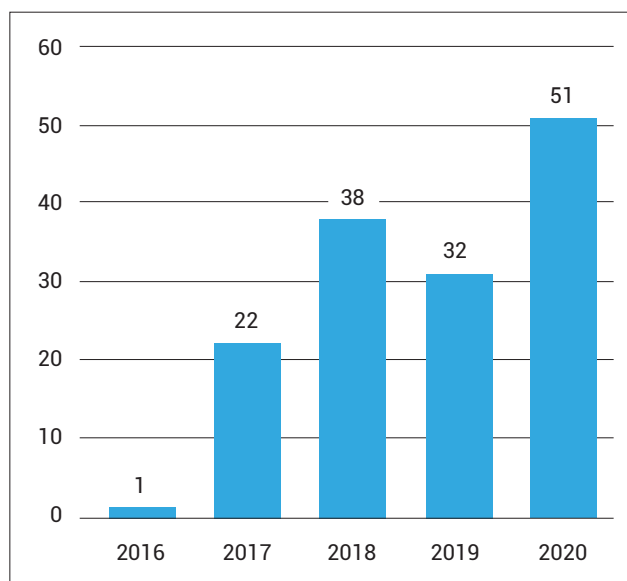
Nombre de concours secteur public



Évolution des engagements



Nombre de PS2E octroyés par année



3. Exemples de financements, et projets menés en lien avec les activités prioritaires du CIP

Accompagner les investissements des collectivités et acteurs publics	- Financement de la commune de Mamoudzou, préfinancement pour les communes et EPCI (Cadema, CCPT...) - Financement et appui au SMEAM, à la CCI pour grands projets de soutien à l'économie
Améliorer l'offre sanitaire, éducative médico-sociale et sociale	- Financement des programmes de construction/réhabilitation scolaire à travers des PPI + AMO constructions scolaires sur FOM - Financement de Mlezi Maoré, appui au CHM, maison médicale - Appui à la Croix-Rouge française - GPEC portée par le CARIF OREF sur les métiers sanitaires et sociaux
Soutenir les grands investissements privés	- Financement ITH datacenter, port et aéroport - Financement CBOt (centre commercial Combani)
Appuyer les TPE et PME	- Maison médicale de Ouangani - Partenariat ADIE : formations entrepreneur
Accroître l'offre de logement et améliorer l'aménagement urbain	Divers financements pour l'aménagement urbain des communes du front de mer, action cœur de ville... (36 % des PS2E)
Valoriser le patrimoine naturel et protéger l'environnement	- Financement réalisation des PCAET - Partenariat Naturalistes de Mayotte, « mon école ma mangrove » - Préfinancement réhabilitations décharges
Encourager la coopération régionale	- Appui PDFC - Appui CCI/ADIM

4. Vers une évaluation des effets, réussites et échecs de l'action de l'AFD à Mayotte en vue de contribuer à renforcer la pertinence des interventions

Pour des raisons qui tiennent notamment aux modalités de financement des évaluations externes des opérations de l'AFD (ces modalités favorisent principalement les projets financés dans les États étrangers), il n'a pas été possible, à ce jour, de réaliser des évaluations ex-post ciblées ni une

évaluation globale de nos interventions passées à Mayotte. Un exercice de ce type est toutefois envisagé à l'horizon 2023, en vue d'alimenter les éventuelles réorientations du présent document lors d'une revue à mi-parcours qui pourrait se dérouler en 2024.

ANNEXE 2. OBJECTIFS DÉTAILLÉS DE LA STRATÉGIE 2022-2026

OBJECTIF GÉNÉRAL N°1 Améliorer l'accès des habitants de Mayotte aux services essentiels		
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	RÉSULTATS ATTENDUS
OS 1. Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement	Financer, et au besoin soutenir techniquement, les projets d'infrastructures pour l'eau et l'assainissement portés par les acteurs publics	Des investissements structurants sont mis en oeuvre afin que les installations d'adduction d'eau et d'assainissement soient dimensionnées pour les besoins de la population et adaptées aux normes
	Accompagner le renforcement durable des capacités des acteurs de l'eau et de l'assainissement, notamment en matière de programmation et de pilotage des investissements, et de gestion interne	Les acteurs de l'eau disposent d'outils managériaux, d'une structure interne cohérente et de capacités solides en programmation et en contrôle d'exploitation
OS 2. Accompagner un aménagement urbain durable du territoire pour améliorer le cadre de vie et développer les possibilités de construction de logements et de locaux d'activité économique	Soutenir les politiques d'investissement du bloc communal et des établissements publics d'aménagement pour améliorer l'habitat et le cadre de vie et soutenir l'activité et l'emploi, tout en promouvant la sobriété environnementale (maîtrise des impacts climat/biodiversité)	Des programmations pluriannuelles d'investissement et des projets d'aménagement sont accompagnés financièrement et/ou techniquement avec des impacts maîtrisés sur le climat et la biodiversité
OS 3. Développer les transports en commun et les mobilités douces	Contribuer au financement des projets d'infrastructures pour les transports collectifs et les mobilités douces	Des premières lignes de transport en commun public terrestres et maritimes sont créées, et des parcours et dispositifs favorisant les mobilités douces et leurs interconnexions sont mis en place
	Des assistances techniques sont déployées auprès des autorités organisatrices de mobilité	Les choix techniques réalisés sont vertueux en matière environnementale. La conception des réseaux de transport et des services est en adéquation avec les besoins locaux et prennent en compte les préoccupations sociales et de genre
OS4. Améliorer l'offre de soins et son accessibilité sur le territoire	Financer les projets d'infrastructures de santé publiques (et privées lorsque le bénéfice social est avéré)	Des infrastructures hospitalières et de santé de proximité sont créées ou renouvelées sur le territoire en cohérence avec les besoins et avec les perspectives d'accueil/formation de soignants
	Financer le déploiement de nouveaux établissements médico-sociaux et participer à la structuration de la filière	Des établissements médico-sociaux sont ouverts dans des bâtiments aux normes, éco-conçus, et emploient du personnel qualifié
OS 5. Améliorer la collecte et le traitement des déchets et favoriser l'économie circulaire	Accompagner l'amélioration de la collecte et les actions visant à renforcer le tri des déchets à la source	Les personnes publiques et privées en charge de la collecte sont mieux dotées en matériels/équipements/ installations ; les circuits de collecte sont repensés à l'aune des volumes de déchets collectés ; la population est davantage sensibilisée au tri des déchets
	Accompagner le renforcement des sites et filières de valorisation des déchets (y compris à travers la coopération régionale) par des financements et de l'assistance technique	Les acteurs publics et privés de la valorisation sont identifiés et rencontrés ; en fonction des besoins et capacités d'action de l'agence, de nouveaux projets sont envisagés
OS 6. Favoriser l'accès des individus et des entreprises au numérique	Soutenir les investissements (du CD notamment) visant le raccordement du plus grand nombre au très haut débit, et favoriser l'appropriation des outils numériques à travers un soutien aux structures et actions mises en place à cet effet	Le projet de raccordement du territoire à la fibre est soutenu ; les projets majeurs/structurants identifiés au sein des « Assises du numérique » sont accompagnés et voient le jour (dans les secteurs public et privé)
OS 7. Accroître l'accès à la culture et à la pratique sportive	Accompagner la structuration humaine et matérielle de la pratique sportive (notamment la natation) ainsi que des initiatives favorisant la création artistique et l'accès à la culture	Des projets de structuration et de professionnalisation de certaines pratiques / activités sportives et culturelles bénéficient d'un accompagnement technique et financier ; des projets d'infrastructures sont accompagnés (tant dans la programmation que dans la construction/ réhabilitation des bâtiments)

OBJECTIF GÉNÉRAL N°2**Favoriser le développement des compétences, de l'école primaire jusqu'au renforcement des capacités des professionnels**

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	RÉSULTATS ATTENDUS
OS 8. Mettre en cohérence les infrastructures scolaires avec les besoins liés à la démographie	Accompagner les communes dans la définition et le pilotage technique et financier de leurs programmes de rénovation/ construction scolaire du premier degré	Les communes sont mieux outillées pour permettre d'aboutir à un nombre de classes aligné avec le nombre d'enfants à scolariser
	Contribuer au financement des constructions et rénovations scolaires	Des infrastructures scolaires du premier degré créées en prenant en compte les zones d'action prioritaires
OS 9. Développer des formations professionnalisantes répondant aux besoins du territoire	Appuyer les investissements et la structuration de filières de formation professionnelle en lien avec les services essentiels (éducation, santé, accès à l'eau...) et les filières économiques porteuses (bâtiment, distribution, écotourisme, agroécologie, économie bleue...)	Des infrastructures de formation/insertion sont financées pour les filières concernées
		Des filières de formation professionnelles sont accompagnées dans leur structuration, en subsidiarité avec les dispositifs disponibles à La Réunion et en métropole, pour les secteurs prioritaires
OS 10. Renforcer les capacités des professionnels en exercice, notamment au sein des collectivités territoriales et de leurs groupements	En partenariat avec les acteurs pertinents (CNFPT, ...), accompagner par des formations, des audits, et la mise à disposition d'outils, le renforcement de la structuration des acteurs publics (communes, EPCI, établissements publics locaux, GIP...)	Des élus et techniciens bénéficient de formations et d'accompagnements individualisés sur des enjeux identifiés comme prioritaires dans leurs structures
OS11. Aider les femmes à accéder à l'emploi formel	Soutenir la création de filières d'emploi et les formations propices au travail féminin	Des femmes mahoraises sont formées et/ou employées grâce à des actions soutenues par l'AFD

OBJECTIF GÉNÉRAL N°3**Valoriser les ressources naturelles, favoriser l'essor des énergies renouvelables et promouvoir un développement économique responsable**

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	RÉSULTATS ATTENDUS
OS 12. Préserver la biodiversité et plus globalement les richesses naturelles locales	Soutenir les politiques des collectivités et les actions de la société civile pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, et favoriser les créations d'emplois associées	Des acteurs locaux sont appuyés techniquement et financièrement pour déployer des actions ambitieuses sur cette thématique
OS 13. Soutenir le développement économique des acteurs privés, notamment dans des secteurs porteurs d'emplois locaux durables, et encourager les synergies régionales en la matière	Financer des projets privés écoconçus, notamment dans les filières du tourisme, de l'économie circulaire, de l'accès aux biens et services essentiels, de la valorisation des produits naturels...	Des activités et emplois nouveaux sont créés grâce à des investissements soucieux des enjeux climat/environnement
	Financer des équipements favorisant l'entrepreneuriat, la croissance des entreprises, l'innovation et les synergies régionales en matière économique et commerciale	Les entrepreneurs sont davantage appuyés dans le lancement et la croissance de leurs activités, et mieux intégrés dans leur environnement régional
OS 14. Développer les énergies renouvelables et réduire ainsi la part carbonée de l'énergie	Soutenir les projets d'énergie photovoltaïque (et géothermique si potentiel avéré), ainsi que les politiques et initiatives de maîtrise de la consommation d'énergie (y compris à travers les PPI des collectivités)	Le mix énergétique du territoire présente une part plus conséquente d'énergies renouvelables (+ 10 à 15 points d'ENR)
		Le nombre d'infrastructures certifiées (HQE, MayEnergie, Green, BREEAM, etc.) croît sur le territoire
OS 15. Encourager le développement d'une agriculture raisonnée et de filières de transformation et de distribution favorisant l'emploi formalisé des femmes tout en accroissant l'indépendance alimentaire locale	Financer des équipements collectifs favorisant le développement des connaissances et activités économiques autour de l'agriculture durable	Le PIB agricole et agroalimentaire de Mayotte croît grâce à des investissements judicieux et à une structuration plus fortes des filières-clés
	Soutenir la mise en place de filières de transformation et de distribution de produits agricoles ou de la mer favorisant notamment l'emploi formalisé des femmes	

OBJECTIF GÉNÉRAL N°4 Favoriser l'insertion de Mayotte dans son environnement régional		
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	RÉSULTATS ATTENDUS
OS 16. Encourager les initiatives visant à accroître les synergies entre Mayotte et les autres pays et territoires du Sud-Ouest de l'Océan Indien, notamment en matière économique, environnementale et sanitaire	Financer des actions de coopération permettant de favoriser l'émergence de filières écoresponsables de production/exportation en matière d'agroécologie et de transformation agricole	Une filière d'import/export est mise en œuvre entre Mayotte et un pays voisin (Madagascar, Mozambique, ...) avec une transformation à Mayotte de produits bruts importés et/ou l'export de produits agricoles mahorais
	Accompagner le renforcement des filières de valorisation des déchets en s'appuyant sur l'importation/exportation	Une filière de ce type est renforcée avec un haut niveau de valeur écologique
	Contribuer à la structuration d'actions et d'acteurs de préservation régionale de la biodiversité	Les principaux acteurs mahorais en la matière (OFB, Parc Marin, Naturalistes, FMAE...) sont intégrés dans des réseaux de préservation de la biodiversité régionale
	Soutenir les actions de coopération régionale en santé, notamment vers les Comores en lien avec l'ARS et le CHM	Les transferts d'expertise entre établissements se développent, l'offre de soins aux Comores est améliorée et les filières régionales de prise en charge des patients sont étoffées

ANNEXE 3. DONNÉES RELATIVES À LA SITUATION DES FEMMES ET AUX INÉGALITÉS HOMMES/FEMMES

Quelques chiffres clés

- Le taux de fécondité est de 4,1 enfants par femme contre 2,01 en métropole.
- 5 % des mères sont mineures à la naissance de leur premier enfant contre 0,4 % en métropole.
- 70 % des nourrissons nés à Mayotte ont une mère d'origine étrangère.
- L'espérance de vie à Mayotte est moins élevée qu'en métropole de 9 ans pour les femmes et de 5 ans pour les hommes.
- La mortalité maternelle est 5 fois plus élevée à Mayotte qu'en métropole et la mortalité infantile 3 fois plus élevée.
- 63 % des femmes ont des difficultés à l'écrit en français contre 53 % des hommes.
- Les femmes connaissent un taux de chômage de 30 % contre 23 % pour les hommes.
- Les Mahoraises ont des revenus salariaux inférieurs d'un tiers à la moyenne nationale des revenus salariaux féminins (l'écart est de 25 % pour les hommes).
- Les foyers dont la mère est d'origine étrangère sont à 50 % en situation de monoparentalité.

Violence basées sur le Genre

Une seule enquête (DeViFFE 2014) a été réalisée sur les violences faites aux femmes à Mayotte. 41,7 % des femmes interrogées déclarent avoir été victimes d'au moins un type de violences : 35,8 % de violences verbales, 19,2 % de violences physiques et 12,4 % de violences sexuelles. Qu'elles soient physiques ou sexuelles, l'enquête montre que ces violences interviennent précocement dans la vie. Les situations de polygamie (désormais interdites par la loi mais dont certaines perdurent dans les faits) sont également associées à la déclaration de violences (50 % des femmes en situation de polygamie contre 38,7 % des femmes en situation de monogamie rapportent avoir subi au moins une forme de violence).

La loi du 21 juillet 2003 a conduit à une profonde mutation du statut civil de droit local. Elle a interdit la polygamie et prohibé la répudiation unilatérale aux personnes en âge de se marier à partir du 1^{er} janvier 2005. Selon l'INSEE, en 2015, la polygamie concernerait un homme sur dix à Mayotte.

Éducation et formation

Si les filles étaient moins scolarisées que les garçons entre 2002 et 2012, la tendance s'est inversée sous l'effet de politiques de scolarisation publique de masse. Elles sont aujourd'hui 72 % à être scolarisées à l'âge de 18 ans contre 66 % des garçons. En 2012, parmi les femmes de 20 à 29 ans qui étaient sorties du système scolaire, 23 % détenaient le baccalauréat ou un diplôme de l'enseignement supérieur, soit une part équivalente à celle des hommes. En 2002, elles étaient deux fois moins nombreuses (10 %).

Pour autant, du fait du déficit de scolarisation chez les anciennes générations (en 2015, un tiers des plus de 15 ans n'avait jamais été scolarisés à Mayotte, contre 2 % en métropole), les femmes ont plus souvent des difficultés à l'écrit en français que les hommes (63 % contre 53 %). Cet écart s'inverse si l'on observe les jeunes générations (femmes de 16 à 19 ans) : elles sont 40 % à avoir des difficultés à l'écrit contre 44 % des jeunes garçons.

Équipements et accès aux soins

Offre de santé globale

L'offre de soins proposée à Mayotte est significativement plus faible qu'en métropole : la densité médicale y est de 94 médecins généralistes pour 100 000 habitants contre 437 en Métropole¹⁷. De plus, le nombre de généralistes a chuté de 3,6 % entre 2017 et 2018¹⁸. L'offre hospitalière est centrée autour du Centre Hospitalier de Mayotte (CHM), situé à Mamoudzou (chef-lieu), qui gère également les quatre hôpitaux de référence et les 29 dispensaires de l'île. Il existe ainsi un seul point médicoteknique regroupant l'ensemble des spécialistes et praticiens hospitaliers. Les actions de soins primaires, de prévention, de dépistage et d'orientation sont par conséquent renvoyées vers d'autres structures¹⁹.

¹⁷ Chiffres ARS Océan Indien 2015.

¹⁸ Conseil National de l'Ordre des Médecins, Atlas de la démographie médicale en France, mardi 4 décembre 2018, https://www.fnco.org/sites/default/files/2018_CNOM_atlas_demographie_medicale.pdf

¹⁹ DUPRAY Olivier. Les violences faites aux femmes à Mayotte : enquête DEVIFFE 2014, première approche exploratoire multidisciplinaire. Médecine humaine et pathologie. 2017. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01485742/document>

Particularités de la sécurité sociale à Mayotte

Ni la complémentaire santé solidaire (ex CMU-C), ni l'aide médicale d'État (AME) ne s'appliquent à Mayotte²⁰. En mai 2018, le ministère des Outre-mer a annoncé un plan d'action qui prévoit la mise en place à partir de 2019 de la gratuité des soins (exonération du ticket modérateur pour les assurés sociaux à faibles revenus afin de leur ouvrir l'accès à la médecine de ville) et, à partir de 2022, de la complémentaire santé solidaire.

Surmortalité féminine

Les femmes connaissent un surcroît de mortalité à Mayotte : entre 60 et 74 ans, elles ont un risque de décès trois fois plus important qu'en métropole (contre 1,5 pour les hommes).

De plus, une femme sur deux est en situation d'obésité contre 18 % des femmes métropolitaines. Le phénomène est moins important chez les hommes (17 %) mais il est croissant. Le diabète touche de manière importante mais indifférenciée les deux sexes (6,4 % des hommes et 5,7 % des femmes)²¹.

Les conditions de vie précaires d'une part importante de la population, la sous dotation en professionnels de santé, le nombre important de grossesses et la prévalence de pathologies comme le diabète et l'obésité peuvent constituer des facteurs explicatifs de cette surmortalité féminine²².

Maternité et accès aux soins

La maternité de Mamoudzou concentre 70 % des naissances en 2017²³. La population en situation irrégulière, qui est par ailleurs souvent amenée à renoncer à certains soins, demeure surreprésentée dans les maternités : 75 % des femmes qui accouchent au CHM sont d'origine étrangère²⁴ (contre 58 % en 2010, et seulement 14,1 % en métropole)²⁵. Par ailleurs, les mères d'origine étrangère sont une minorité (11 %) à arriver à Mayotte pendant leur grossesse²⁶.

Les cas de mortalité maternelle et infantile sont nombreux sur le territoire. La mortalité maternelle y est de 5 décès pour 10 000 naissances contre 2,6 à La Réunion et moins de 0,8 en métropole²⁷.

Une vaste programmation de rénovation et d'agrandissement du CHM a été structurée par le CHM en coordination avec l'ARS locale et des premiers travaux d'agrandissement de la maternité sont prévus pour fin 2022, une contribution de l'AFD à ce projet est en cours d'instruction.

Accès au logement

Matrifocalité, personnes en situation irrégulière et familles monoparentales

La société mahoraise est traditionnellement matrifocale²⁸. Les filles reçoivent à l'occasion de leur mariage une maison ou un terrain à bâtir, tandis que les fils héritent de terrains agricoles. Ainsi, les femmes sont plus souvent propriétaires du logement dans lequel vit le couple. Les couples hétérosexuels comprenant une femme originaire de Mayotte vivent dans des logements plus confortables que les couples au sein desquels la femme est d'origine étrangère²⁹.

Les personnes en situation irrégulière, majoritairement des femmes (61 %), connaissent des difficultés pour accéder à un logement décent. Il n'existe en effet aucun centre d'accueil pour les demandeurs d'asile à Mayotte, à l'exception du centre d'hébergement d'urgence de Solidarité Mayotte qui dispose de 15 places. En 2015, le centre a hébergé 25 % de femmes, 24 % de mineurs accompagnés et 51 % d'hommes³⁰.

Les conditions de logement des familles monoparentales sont plus difficiles que celles des couples avec enfant(s). Elles vivent plus souvent dans des maisons en tôle (40 % contre 32 %) et comportant deux défauts ou plus (76 % contre 61 % en moyenne). Elles sont aussi plus souvent locataires de leur logement (34 % contre 25 %). Une famille monoparentale sur cinq vit dans un logement composé d'une seule pièce et la moitié réside dans des logements d'une ou deux pièces. Elles cohabitent par ailleurs davantage que les couples avec une autre famille ou une personne isolée (38 % contre 26 %)³¹.

²⁰ Aide destinée à permettre l'accès aux soins des personnes en situation irrégulière au regard de la réglementation française.

²¹ ORS, Le diabète à Mayotte, Mars 2015, https://www.ors-ocean-indien.org/IMG/file/tableaux_bord/TDB_Diabete_Mayotte_2015.pdf

²² CHAUSSY Chantal, MERCERON Sébastien, BALICCHI Julien, Surmortalité des enfants et des femmes de 60 ans ou plus, INSEE Mayotte, 29 mai 2018, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3550205>

²³ SUI-SENG Sandrine, TOUZET Claude, 9800 naissances en 2017, Naissances domiciliées en 2017 à Mayotte, INSEE FLASH Mayotte, 11 septembre 2018, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3607961>

²⁴ Ibid

²⁵ PIES, Enquête nationale périnatale 2016 et extension à Mayotte, Octobre 2018, <https://www.reseaux-sante-mayotte.fr/repema/document/enquete-perinatale-2016-a-mayotte-publication-des-resultats>

²⁶ Ibid

²⁷ Cour des comptes, La santé dans les Outre-mer : une responsabilité de la République, rapport public thématique, juin 2014, pp. 25 et 26. https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/20140612_rapport_thematique_sante_outre_mer.pdf

²⁸ La famille matrifocale est « un groupe de parenté co-résidentiel n'incluant pas la présence régulière d'un homme dans le rôle d'époux-père et à l'intérieur duquel les relations effectives et continues se font surtout entre parents de même sang » dans *Black Carib household structure - a study of migration and modernization*. Seattle, University of Washington Press, 1969.

²⁹ INSEE Mayotte, L'état du logement à Mayotte fin 2013, Des conditions précaires d'habitat, Juin 2017, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2867549>

³⁰ Site internet de Solidarité Mayotte :

<http://www.solidarite-mayotte.org/hebergement-durgence/dispositif-dhebergement-durgence-pour-demandeurs-dasile-huda/public-accueil/>

³¹ CLAIN Emmanuelle, Une famille sur deux a trois enfants ou plus à Mayotte en 2012, INSEE FLASH Mayotte, 2 novembre 2015, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1300726>

Pour un monde en commun

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation sur le développement durable, de sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, et d'Expertise France, agence de coopération technique, le Groupe finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



www.afd.fr

Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd_france

5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12 - France

Tél. : +33 1 53 44 31 31